



LA PAGE D'INFOS DE LA CGT TRESOR DE L'YONNE

N° 1 de janvier 2009

**LA CRISE C'EST EUX.....
LA SOLUTION C'EST NOUS..... TOUS!**

LE 29 JANVIER L'ACTION DE TOUS, POUR TOUS

Sommaire :

- éditorial : action du 29 janvier
- CTP du 13 janvier
- infos

Pour :

- l'emploi
- le pouvoir d'achat
- les conditions de travail
- le service public

Contre

- la Révision Générale des Politiques Publiques
- les suppressions d'emploi
- la loi sur la mobilité

**la section du SNT CGT de l'Yonne appelle les agents
à faire grève le 29 janvier et à participer à la manifestation**

**LA CGT DE L'YONNE
VOUS SOUHAITE UNE
BONNE ANNEE 2009**

**Plus nombreux , nous pourrons obtenir satisfaction!
Rejoignez la CGT !
Adhérer est un premier pas vers une société plus juste.**

**LA CGT CONTINUERA EN 2009 A VOUS INFORMER REGULIEREMENT
ET A VOUS PROPOSER L'ACTION POUR FAIRE BOUGER LES CHOSES**

CONTACTS

Secrétaire: Alain GUYADER (permanent), tél: 06 32 07 36 03, a.guyader@wanadoo.fr.

Vos élus CGT en CAP :

En catégorie C: en AA1 : Karine CARPENTIER (Pont sur Yonne),
en AAP2: Marie Lyse BEURGAUD (Aillant sur Tholon),
en AAP1: Régis HIVERT (Vermenton) et Myriam BONHOMME (Sens Municipale).
En catégorie B: en C2: Nathalie FOURNILLON (Saint Florentin),
en C1 : Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne) et Bernadette CHANCEL (Chablis)
en CP : Ghislaine TRANCHON (Sens Agglo).

CTPL du 13 janvier

La CGT refuse de cautionner les suppressions d'emplois dans le département, elle quitte le CTPL après avoir lu la déclaration ci-après.

Avant le CTPL, la CGT avait demandé des informations complémentaires :

- le détail de l'ORE par poste et service ainsi
- le détail de l'absentéisme
- le bilan de l'ERD et ERR en 2008

L'administration avait fait la réponse suivante la veille au soir du CTPL :

Nous ne pouvons en l'état vous communiquer le détail de l'ORE.

Concernant le détail de l'absentéisme, nous ne pourrions vous en faire part qu'au moment où nous serons parvenus les résultats de l'enquête nationale (en milieu d'année).

Le bilan stabilisé de l'affectation de l'ERD et ERR devrait pouvoir vous être communiqué lors d'un prochain CTPL.

Le matin du 13 janvier la CGT s'est étonnée auprès du service RH de l'absence de présentation du règlement horaire variable de la Trésorerie de Chablis, comme prévu et a fait part de sa satisfaction de voir un nouvel examen de la demande d'un agent de l'ERD qui n'avait pas été rattaché administrativement au poste de son domicile, contre l'avis des représentants des personnels.

Suite à notre intervention et après contact avec le chef de poste, le règlement HV de Chablis sera débattu en CTPL afin de permettre une mise en œuvre rapide.



DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT CTP 13 JANVIER 2009

Permettez-moi, madame la Présidente, pour ce 1er CTPL de l'année 2009 de revenir sur la situation dans nos services, à une quinzaine de jours de **la journée d'action du 29 janvier 2009**.

Nous vivons actuellement **une crise financière d'une ampleur inédite** et nous ne pouvons ignorer **la crise économique** qui s'annonce et ses inévitables conséquences sociales. Cette situation rend caduque bon nombre d'analyses et oblige à réorienter la politique publique.

Dans la période de récession sévère qui nous attend, **les valeurs de l'intérêt général et du service public** auxquelles la population est attachée doivent l'emporter sur l'appât du gain et la satisfaction des intérêts de quelques-uns.

Les moyens mobilisés pour sauver le système bancaire, **360 milliards** dont 40 en dépenses immédiates infirment la théorie d'un état en quasi - faillite même si cette somme vient encore alourdir la dette publique.

Pourtant le Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique continue à mettre au pain sec et à l'eau claire les services publics et leurs personnels, il persévère dans sa politique de **destruction massive des emplois**; il remet en cause le champ des services publics dépendant de l'Etat et met à mal les finances des collectivités territoriales.

Quand **le chômage s'envole**, peut-on accepter que l'Etat « dégraisse » massivement sans se soucier d'aggraver les difficultés sur le marché de l'emploi, et sans s'interroger sur l'impact que ces suppressions d'emplois auront sur la qualité du service public ?

Alors que l'INSEE vient de confirmer que **l'accès aux services publics est un vecteur essentiel dans la réduction des inégalités**, peut-on admettre une **Révision Générale des Politiques Publiques** conduite à la hussarde, qui vise principalement à réduire drastiquement les missions de la Fonction Publique ?

Si les attaques sont multiples, elles ne sont pas désordonnées. Bien au contraire, elles traduisent une politique parfaitement cohérente, pour laquelle **la Fonction Publique doit être réduite et essentiellement adaptée aux visées les plus libérales**.

C'est pourquoi, depuis des mois, la CGT œuvre à construire un mouvement convergent, le plus unitaire possible, **pour s'opposer aux régressions projetées et mettre en avant des réformes porteuses de progrès pour tous**.

Dans l'exercice des missions les agents pâtissent **d'une dégradation de leurs conditions de travail** liée aux baisses d'effectifs, à la poursuite des restructurations et aux incertitudes sur l'avenir.

En matière d'organisation des services, la **pénurie d'effectifs, la perte des repères professionnels et la dictature des indicateurs** sont devenus insupportables pour tous les agents.

Les agents sont d'autant plus démotivés que les objectifs sont de plus en plus éloignés de notre conception d'un service public de qualité.

Notre administration rigide ne tient pas compte des réalités économiques et sociales.

La Création de la DGFIP n'est pas une simple réforme d'organisation des deux anciennes directions; **elle remet en cause nos emplois, nos missions, nos garanties, le réseau territorial fiscal et aggrave les injustices**.

Il ne peut en être autrement avec 2370 nouvelles suppressions d'emploi à la DGFIP en 2009.

22 emplois supprimés pour la DGFIP dans l'Yonne ! (10 pour la filière gestion publique et 12 pour la filière fiscale).

22 suppressions venant s'ajouter à celles d'ores et déjà subies par l'ex-Trésor Public et par l'ex-DGI depuis des années.

Le SIP, c'est la généralisation de la polyvalence et la dégradation garantie des conditions de travail.

La CGT condamne toujours l'outil de répartition des emplois (ORE) qui ne sert qu'à répartir les suppressions d'emplois. En aucun cas il ne sert à quantifier la réalité de la charge de travail qui s'accroît encore avec la crise (explosion des délais de paiement, prime à la cuve...) et les futures restructurations (accueil fiscal notamment dans les trésoreries de proximité)

L'ORE sous estime aussi la mission recouvrement, sans doute en vue de limiter les transferts vers les SIP.

Le résultat, c'est donc **un nombre d'emplois réels insuffisant** pour accomplir toutes les missions dans de bonnes conditions. Pour nous, il ne s'agit pas de déshabiller les trésoreries pour pourvoir les SIP. **Le nombre d'emplois est insuffisant dans la filière fiscale comme dans la filière gestion publique**.

Nous avons un témoignage de PONT SUR YONNE révélateur des problèmes rencontrés par de nombreux postes et services :

« Concernant la situation des effectifs de Pont, depuis février 2008, il manque une personne à la caisse et au service recouvrement, suite au congé maternité d'une collègue. Même si elle a été sporadiquement remplacée par des agents de l'équipe de dépannage. depuis juin 2008, sa charge de travail a été répartie sur sa collègue et sur le service recouvrement en règle générale.

En septembre 2008, une autre personne du service communal est partie suite à une réussite au concours de contrôleur, qui a, elle aussi, été remplacée par de l'équipe de dépannage depuis fin octobre.

Jusqu'au mois d'avril 2009 voir plus, en attendant l'examen de la liste des mutations, ce service va fonctionner avec moins une personne, et des tensions apparaissent déjà entre collègues dans ce service.

Cette situation va s'aggraver en 2009, avec le départ en retraite pour le mois de mai 2009 d'une collègue de la caisse, car avec les suppressions d'emplois qui s'annoncent, on peut penser qu'elle ne sera pas remplacée.

Le service caisse/recouvrement fonctionnera encore une fois à flux tendu, avec des conséquences sur la qualité du service rendu aux usagers, des tensions entre collègues sur lesquels se répartit la surcharge de travail, et des objectifs assignés aux postes qui ne prennent pas en compte le critère des effectifs dans la réalisation des objectifs ».

La CGT vous transmet un courrier signé par l'ensemble des agents du service **CEPL montrant leur désarroi** face au projet de suppression de la moitié de leur effectif.

La CGT ne cautionnera pas ces nouvelles suppressions d'emplois, la répartition au demi-emploi le plus proche et ne participera pas au CTPL qui décidera de leur localisation.

La CGT appelle les personnels à participer massivement à la journée d'action du 29 janvier 2009 avec l'ensemble des salariés.

Ci-après le courrier signé par l'ensemble des agents du service CEPL et remis par la CGT lors du CTPL :

Une atteinte au moral des agents du service SPL de la TG

La question qui se pose est comment assumer ou assurer les tâches confiées au service SPL avec une telle réduction des effectifs ?

Tout d'abord un constat éloquent : avec – **3,49** agents, le service SPL de la TG est le service le plus touché au sein de la TG mais aussi au niveau départemental. En effet, le service subit **une perte de 54 %** de ses effectifs. Perte qui correspond à **82,30%** des suppressions des postes au sein de la TG et à **42,82%** au niveau départemental.

Pourquoi ce choix alors que le service enregistre de nouvelles activités avec notamment le contrôle contemporain (via Hélios), le développement de la dématérialisation, la monétique, les questions des comptables de plus en plus techniques et que dire de la lourdeur des tâches au moment du visa sur chiffres des comptes de gestion du 15 janvier au 15 mars (restitution des statistiques mais le visa continue) de chaque année. Juste un chiffre pour comprendre le désarroi au sein du service, en 2008 pas moins de 8 agents (du service), 3 ERD et 2 vacataires ont œuvré. Alors comment faire avec seulement 3 agents ?

L'année 2008 marque l'achèvement du déploiement des PIAA (apurement administratif des comptes de gestion) par la couverture de 28 nouveaux départements. Les « gains en emplois » liés à ce déploiement est de 108 emplois au niveau national soit une moyenne 3,85 emplois supprimés par département dont

l'apurement a été transféré au PIAA. Cependant peut-on accepter une telle règle mathématique de suppression des emplois alors que la création des PIAA ne signifie pas la perte des compétences du service SPL de la TG en matière d'apurement administratif en effet il s'agit plutôt d'une intervention du service SPL modifiée car ce service conserve différentes tâches nécessitant de nombreuses heures agents.

Ainsi, vis-à-vis du réseau des comptables publics 5 missions existent à savoir :

- définition du calendrier de dépôt des comptes ;
 - suivi et rappel du dépôt des comptes en cas de retard ;
- signature et envoi des arrêtés de décharge définitive aux comptables. Le TPG reste le seul interlocuteur de la CRC ;
- mise à disposition du réseau des comptables des synthèses et restitutions des PIAA ;
- définition et mise en œuvre de la politique d'animation du réseau local des comptables.

Vis-à-vis des PIAA :

- établissement du programme de travail du pôle : répartition des comptes entre apurement administratif et juridictionnel et mise à jour annuelle ;
- Répartition des comptes entre contrôle allégé et contrôle approfondi ;
- Reprise de l'examen du compte si des injonctions sont proposées par le PIAA et le cas échéant notification de l'arrêté de charge provisoire à la CRC.

Dès lors, il est clair et significatif que la règle mathématique ne peut pas s'appliquer.

Enfin, si la décision de supprimer 3,49 postes au sein du service SPL est maintenue il nous faut nous interroger sur la possibilité d'accomplir convenablement nos missions.

Dernière minute :

Comme il fallait s'y attendre l'administration applique **les 10 suppressions d'emplois** à partir d'un arrondi **au demi emploi le plus proche** (peut être que la DGFIP va faire des affectations par demi agent à moins que ce ne soit pour rendre les suppressions d'emplois plus indolores !) et d'un **prélèvement de 5.45%** de l'ORE pour l'équipe de renfort **sur chaque poste et service**. La situation de la TG sera revue (regroupement de services ...)

	emplois implantés 2008	emplois implantés 2009	diff	réels déc 2008	diff réels 08 /implantés 09
Aillant / Tholon	4	3,5	-0,5	4	0,5
Ancy le Franc	3	3,0		3	0,0
Auxerre	20	20,5	0,5	20,8	0,3
Auxerre E H	13	12,5	-0,5	12,8	0,3
Avallon	12	12,0		11,7	-0,3
Saint Fargeau	9	8,0	-1,0	8,6	0,6
Brienon	2	2,0		1,8	-0,2
Chablis	6	5,5	-0,5	5,8	0,3
Charny	3	2,5	-0,5	1,8	-0,7
L'Isle sur Serein	4	3,5	-0,5	4	0,5
Joigny	10	9,0	-1,0	9,9	0,9
Migennes	6	6,0		5,8	-0,2
Saint Florentin	7	6,0	-1,0	6,6	0,6
Tonnerre	9	9,5	0,5	8,4	-1,1
Toucy	6	6,0		5,3	-0,7
Vermenton	7	7,0		6,8	-0,2
Paierie Dépt	12	13,0	1,0	10,6	-2,4
Chéroy	3	3,0		3	0,0
Pont sur Yonne	7	7,0		6,3	-0,7
Sens Agglo	10	10,0		10,1	0,1
Sens Municipale	14	13,5	-0,5	14,3	0,8
Sergines	3	2,5	-0,5	0,8	-1,7
Villeneuve l'Arch	3	3,0		3	0,0
Villeneuve/Yonne	5	5,0		5,6	0,6
total	178	173,5	-4,5	170,8	-2,7

